

**PROCÈS VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
**SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024**

*Date de convocation : 07 /06/2024*

*Conseillers en exercice : 10    Présents : 5    Votants : 7*

*Le treize juin deux mil vingt-quatre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Cossé-en-Champagne se sont réunis dans le bourg puis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*Étaient présents : Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Fanny BAGUELIN, Vincent HOUDU, Dominique LAVOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.*

*Absents excusés : Maud COIGNARD laquelle a donné son pouvoir à Fanny BAGUELIN, Jessica HINEKY laquelle a donné son pouvoir à Fanny BAGUELIN, Gilles CARTIER et Mickaël BAUDOUIN.*

*Absente : Aurélie LEROY*

*Sonia FOURMOND a été désignée comme secrétaire de séance.*

*Nolwenn CHABUT, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.*

L'ensemble des conseillers municipaux donne leur accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Sécurité du bourg
- Renouvellement certificat de signature CERTINOMIS

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024**

Le procès-verbal du 18 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **2. Circulation et stationnement Chemin des Demoiselles et rue des Géraniums**

Constatant le nombre croissant de véhicules stationnant sur la voie publique Chemin des demoiselles, certains gênant la visibilité et la bonne circulation, notamment celle des véhicules agricoles, le Maire a souhaité mettre le chemin des Demoiselles en sens interdit jusqu'à la rue des Géraniums, laquelle sera en sens unique depuis la rue des Fours à Chaux.

Le maire souhaite également tracer des emplacements pour les véhicules rue des Géraniums et aménager le terrain de boules de la rue des Fours à Chaux en parking.

C'est pourquoi le Maire a invité les membres du Conseil à se rendre sur place afin de réfléchir à l'aménagement du bourg, pour sécuriser la circulation et proposer plus de places de stationnement.

Après s'être rendu sur place, le Conseil décide :

- De rendre la circulation à sens unique rue des Géraniums depuis la rue des Fours à Chaux ainsi que le Chemin des Demoiselles depuis la rue des Géraniums jusqu'à la rue du Soleil Levant.

- De rendre la circulation interdite Chemin des Demoiselles depuis la rue du Soleil Levant excepté pour les engins agricoles.
- De rendre la circulation interdite rue des Géraniums depuis le Chemin des Demoiselles jusqu'à la rue des Fours à Chaux.
- D'autoriser le stationnement Chemin des Demoiselles et rue des Géraniums aux seuls véhicules légers.
- D'interdire le stationnement Chemin des Demoiselles et rue des Géraniums aux véhicules utilitaires et poids lourds.
- Des places de stationnement pour véhicules légers seront marquées au sol rue des Géraniums.
- De demander un permis de démolition du muret sur le terrain de boules rue des Fours à Chaux afin de créer des places de stationnement supplémentaires dans le bourg.
- De marquer des places de stationnement rue du Moulin à vent.
- De mettre en place les panneaux de sécurité routière afin de signaler le nouveau sens de circulation et le stationnement.

Autorise le Maire à prendre les arrêtés nécessaires.

### **3. Adoption de la nouvelle convention Cossé-Bannes pour la participation au déficit de la cantine**

Le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la nouvelle convention Cossé-Bannes pour la participation au déficit de la cantine.

Les termes sont développés dans les articles suivants :

#### **Article 1 :**

Dans le cadre de son RPI Cossé-Bannes, pour le restaurant scolaire, la commune de Cossé-en-Champagne propose à la commune de Bannes de renouveler la convention pour la participation au déficit du restaurant scolaire de l'école sur la commune de Cossé-en-Champagne.

#### **Article 2 :**

Le restaurant scolaire de la commune de Cossé-en-Champagne fonctionne les jours suivants :

- Tous les jours scolaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi

#### **Article 3 :**

La commune de Cossé-en-Champagne propose un tarif aux familles de Cossé-en-Champagne et aux familles de Bannes, identique et inférieur au prix de revient.

#### **Article 4 :**

La commune de Bannes s'engage à financer 50 % du reste à charge du montant de fonctionnement pour les enfants de sa commune.

#### **Article 5 :**

La convention est valable pour 3 années 2024-2025-2026.

La participation sera calculée et facturée ainsi :

1<sup>er</sup> trimestre : janvier-février-mars

2<sup>ème</sup> trimestre : avril-mai-juin-juillet

3<sup>ème</sup> trimestre : septembre-octobre-novembre-décembre

#### **Article 6 :**

Un représentant de chaque commune sera désigné pour exercer un droit de regard et rendre compte des décisions prises sur les charges inhérentes à ce service.

#### **Article 7 :**

Le non-respect de chacune des parties à la présente convention entraîne de droit sa résiliation. Les communes conventionnées peuvent dénoncer la présente convention par simple lettre envoyée 1 mois avant le 31 décembre de chaque année.

### **4. Caméra surveillance dans le bourg**

Dans l'objectif de concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité publique, le Conseil municipal décide de mettre en place d'un outil de vidéo-protection. Ce dispositif a été admis comme un élément permettant de sécuriser :

- L'église (réduire le risque de dégradation / profanation).
- La mairie.
- La machine à pain qui a déjà fait l'objet d'acte de vandalisme.
- La chaussée pour relever les plaques des véhicules ne respectant pas le code de la route.
- 

La commune va prendre contact avec des sociétés spécialisées afin de mettre en place l'installation d'une caméra de surveillance.

### **5. Marquage au sol STOP sur la route de Poillé en arrivant sur la RD 130, STOP sur la route des Helberdières et STOP route de Bannes dans le bourg de Cossé-en-Champagne**

Le marquage au sol du STOP route de Poillé s'étant effacé avec le temps ainsi que celui de la route de Bannes dans le bourg et celui des Helberdières à la suite des travaux de réfection de la voirie, des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

- Crépeau (Mayenne) : n'intervient pas sur Cossé-en-Champagne
- Allo Marquage (Château-Gontier) : parti à la retraite
- Traçage Service (Saint-Léonard-des-Bois, Sarthe) : 480 € TTC

Le Conseil donne son accord au Maire pour signer le devis de l'entreprise Traçage Service.

### **6. Lancement d'une procédure de publicité pour la mise à disposition d'espaces publics pour la création d'ombrières photovoltaïques**

Réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la part de la MAYENNE OMBRIERES pour la mise à disposition du foncier regroupant le parking de l'école et de la salle des fêtes, un préau dans l'école et un auvent pour le terrain de boules de la commune de Cossé-en-Champagne en vue de la réalisation de quatre auvents photovoltaïques.

La commune a reçu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 31 mai 2024.

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'ombrières sur les parcelles précisées ci-dessous :

La puissance installée du projet au global est de 193 kWc sur une surface d'environ 750 m<sup>2</sup>.

Composé de plusieurs auvents Photovoltaïque de différentes dimensions :

- Ombrière préau école : 7,06 m x 13,91 m
- Ombrière parking école : 12,35 m x 18,55 m
- Ombrière terrain de boule : 12,35 m x 18,55 m
- Ombrière parking salle des fêtes : 7,06 m x 25,52 m

Nom du site	Adresse	Parcelle cadastrale
École publique	Rue des écoles -Cossé-en-Champagne (53340)	Section AB parcelle 328
Parking école	La Croix - Cossé-en-Champagne (53340)	Section AB parcelle 350
Salle des fêtes	La Croix – Cossé-en-Champagne (53340)	Section AB parcelle 350
Terrain de boule	La Croix – Cossé-en-Champagne (53340)	Section AB parcelle 350

En contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le(s) site(s), Mayenne Ombrières s'engage à verser une redevance annuelle sur 30 ans.

En cas d'accord sur cette manifestation d'intérêt spontanée, la Commune de Cossé-en-Champagne et Mayenne Ombrières signeraient une COT d'une durée de 30 ans.

Via Energie Partagée, les habitants de la commune pourront financer une partie de ces installations.

Historique : Cette demande s'inscrit dans la stratégie énergétique de la collectivité, notamment pour le développement des énergies renouvelables en Mayenne et l'atteinte des objectifs d'indépendance énergétique.

La collectivité souhaite donc donner une suite favorable à ce projet et engager les procédures nécessaires avec le porteur de projet.

Après réception d'une manifestation d'intérêt spontanée de la société Mayenne Ombrières Mayenne, le Conseil décide :

- de réaliser un avis de publicité via les canaux suivants :
  - Site internet
  - Ouest France Papier

Durant une durée de 20 jours, à compter du 21 juin 2024 à 12h00 au 10 juillet 2024 à 12h00, afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine.

- de conférer tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération et notamment exécuter toutes les formalités en résultant.

## 7. Devis tracteur-tondeuse

Le tracteur-tondeuse de la commune qui sert à tondre les bordures de route est en panne, le devis de réparation s'élève à 3 000 €.

Un devis pour l'achat d'un tracteur neuf a été établi pour un montant de 4 909.00 € TTC.

Au vu de ces deux montants et l'agent communal ayant utilisé un autre tracteur tondeuse de la commune qui a donné satisfaction pour la tonte des bordures de route, le Conseil décide de ne pas faire réparer le tracteur et de ne pas en acheter de nouveau pour le moment.

## 8. Devis laveuse sol

Afin de faciliter l'entretien de la salle des fêtes, des devis ont été établis pour une laveuse.

Devis de l'entreprise A Pro Hygiène :

- Laveuse GL PRO LI-ION 15/07 L + Brosse et plateau porte disque GL PRO :
- 3 210 € + 127 € = **3 337 € HT**
- Laveuse DUPLEX 340 STEAM STANDARD : **2 305 € HT**

La 1<sup>ère</sup> adjointe et l'agent de cantine auront la possibilité de tester les produits au courant du mois de juin.

Le Conseil décide d'autoriser le Maire à signer le devis pour la laveuse Duplex 340 Steam standard (2 305 €HT) si celle-ci donne satisfaction lors de son essai.

## 9. Projet de lotissement

À la suite de plusieurs demandes, Monsieur le Maire propose au Conseil d'étudier un nouveau projet de lotissement sur la commune.

Le Conseil donne son accord pour étudier le projet pour 4 parcelles qui seraient situées en continuité du lotissement actuel.

La mairie contactera l'étude de Vincent DURET qui a déjà travaillé sur le lotissement il y a quelques années.

## 10. Aménagement devant de l'école (côté Agrial)

Afin de rendre la cour de l'école donnant sur la place rue des Fours à chaux plus propre, le conseil décide de faire appel à la société de Monsieur Gilles BRANCHU. Celui-ci interviendra pour le retrait des graviers et l'aménagement d'un chemin du portail à la porte d'entrée. L'agent communal remettra sur le reste de la parcelle de la terre végétale et sèmera de la pelouse.

## 11. Sécurité du bourg

Face à la vitesse des voitures dans le bourg et à la suite de plaintes répétées de riverains pour ce même motif, le Maire a proposé au Conseil d'étudier les possibilités afin de sécuriser le bourg et de faire ralentir les voitures.

Le Conseil décide d'étudier la mise en place de chicanes ou de ralentisseurs dans les secteurs suivants :

- Au niveau du plan d'eau
- Rue des fours à chaux au niveau de l'intersection avec le chemin de la Ragotière.
- Sur la route de Viré-en-Champagne

Pour aménager au mieux ces dispositifs, la commune fera appel à la DDT (Direction Départementale des Territoires) et au Conseil Général.

Des devis pour des ralentisseurs et des chicanes seront prochainement présentés au Conseil.

## **12. Renouvellement certificat de signature CERTINOMIS.**

La gamme Certinomis SC permet de créer une signature sécurisée de haut niveau en tout lieu et avec tout type de terminal (ordinateur personnel, station de travail, tablette, smartphone).

Le dernier certificat prenant fin, il convient de le renouveler. Le montant du certificat pour 3 ans ainsi que le lecteur format clé USB s'élève à 300 € TTC.

Le conseil pour autorise le maire à signer le nouveau contrat et à signer le mandat de paiement.

## **13. Organisation des élections législatives**

Les élections législatives se tiendront les 30 juin et 7 juillet prochain.

Le bureau de vote situé dans la salle du Conseil de la mairie de Cossé-en-Champagne sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

## **14. Questions diverses**

- Le multiservices, actuellement loué par Madame Valérie BOURNY, gérante du restaurant les Loups Gourmands, sera repris par une nouvelle personne au courant de l'été.
- Le vendredi 21 juin à 11h30, les enfants de l'école se réuniront autour de la borne de la Liberté route de Plaisance. Ils entendront l'histoire de cette borne et le témoignage de Cosséens sur les événements passés dans notre commune il y a 80 ans. Tous les Cosséens sont conviés à ce moment.
- La commune a modifié son contrat d'assurance chez GROUPAMA afin d'ajouter une clause pour couvrir les bénévoles qui seraient amenés à faire des travaux à potentiellement risqués (travaux en hauteur par exemple) lors de journées citoyennes. Cette clause permettra de garantir les dommages corporels.
- Commémorations militaires : revoir la liste de diffusion car les informations ne sont pas toujours correctement diffusées. Remobiliser les personnes car il y a un faible taux de participation au niveau du Conseil et des habitants de la commune.

La séance est levée à 22 heures 45. Le prochain Conseil se tiendra le jeudi 11 juillet.